

séjour et le Fort Anne ne seront pas touchés—du moins, c'est de cette façon que j'interprète la loi—par l'institution d'une telle régie de contrôle.

Si je comprends bien les articles du bill qui portent sur ce sujet, ces deux parcs tomberont sous le coup du *National Historic Parks Act*, ce qui les empêchera d'être régis sous l'empire de ce projet de loi.

Je félicite l'honorable ministre d'avoir annoncé l'agrandissement du parc Kejimikujik, et plus précisément l'établissement d'un deuxième parc à l'intérieur de ses limites. Encore une fois, le ministère, selon moi, se heurtera à un refus de la part du gouvernement provincial en ce qui a trait à la désignation des terres qui seront mises à la disposition d'une agence de la Couronne.

C'est pour cette raison que je m'oppose à l'adoption de ce projet de loi. Je suis contre le principe d'établir une agence de la Couronne pour s'occuper de ces problèmes. Je reconnais ne rien avoir à redire à ce sujet au ministre. Je ne lui ai jamais adressé de reproches à propos des parcs Kejimikujik, Fort Beauséjour ou Fort Anne. Peut-être est-ce parce que le parc Kejimikujik n'a été établi que l'été dernier. Tout de même, on l'agrandira un jour, ce qui suscitera des problèmes. Je voudrais pouvoir poser des questions à la Chambre et demander au ministre s'il est responsable des problèmes relatifs à ces parcs.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Je voudrais faire remarquer à l'honorable député qu'aux termes de la procédure relative au débat sur la motion portant deuxième lecture, il est interdit de poser des questions à un ministre, à moins que la Chambre y consente unanimement et que le moment de poser des questions au ministre, c'est lors des séances du comité. Si l'honorable député veut bien assister à ces séances, il pourra y poser ses questions, le ministre sera à la...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je crois que l'honorable député de South Western Nova (M. Comeau) ne posait pas de question au ministre.

M. Comeau: Très juste...

L'hon. M. Chrétien: Il a fait allusion au fait que nous ne voulions pas répondre aux questions, mais c'est le Règlement qui nous l'interdit.

M. Comeau: Très juste, monsieur l'Orateur, je ne posais pas de question.

Il pourrait arriver, cependant, que je pose des questions à propos de ces parcs. J'aimerais alors pouvoir les poser au ministre à la Chambre.

[M. Comeau.]

Je parle simplement du bill. Je voudrais, si ce projet de loi est adopté, que le ministre ne puisse tout simplement pas dire qu'il ne lui appartient pas de régler les problèmes, mais que cela relève d'une agence de la Couronne. Je m'oppose donc, en principe, à ce qu'on établisse une telle agence.

• (4.10 p.m.)

Ce que je veux dire, c'est que les députés et leurs électeurs devraient pouvoir exercer un contrôle sur ces parcs. Le but visé par le bill C-152 est réalisable, sous le système actuel. Si le ministère constate que ses responsabilités dans le domaine des Affaires indiennes et du Nord canadien sont trop lourdes et que pour cette raison il ne peut accorder une attention suffisante aux problèmes des parcs nationaux et veut en confier la responsabilité à un autre, je crois que certains autres ministres sans portefeuille ne demanderaient pas mieux que de s'en charger. Si ce problème est assez important pour être confié à une agence de la Couronne, il l'est sûrement assez pour qu'un autre ministre s'en charge.

J'ai déjà parlé de ces parcs et je puis dire, encore une fois, que je n'ai pas à me plaindre de l'administration passée. Mais je ne suis pas d'avis que l'on confie ces responsabilités à une autre agence. Il faut qu'à titre de représentants du peuple, les députés sachent ce qui se passe, tant chez les électeurs qu'au sein des gouvernements fédéral et provinciaux, plutôt que de voir cette responsabilité confiée à une agence, qui ne représente aucunement le public.

[Traduction]

M. William Skoreyko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je serai très bref au sujet du bill C-152. J'ai entendu des discours intéressants cet après-midi sur ce bill et je voudrais parler de certains aspects qu'on a soulevés.

J'ai écouté avec intérêt le député d'York-Est (M. Otto) lorsque, parlant des objections de l'opposition à ce bill, il a déclaré qu'elles lui semblaient être fondées sur la crainte de la pire forme de tyrannie. Si le député avait entendu tous les discours sur cette mesure, il ne lui aurait pas fallu tant de temps pour se rendre à l'évidence.

Bien des facteurs relatifs à ce bill me tracassent. D'abord, je pense que la création d'une société de la Couronne amènerait une situation telle que la Chambre ne pourrait plus être saisie des griefs. Comme député à la Chambre pendant bien des années, monsieur l'Orateur, vous savez combien il est difficile parfois de surmonter les tracasseries administratives afin d'obtenir une réponse à une